

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 29/10/2012

Page : 1/8

Version : 2

Nom du produit:

LHM S

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit **LHM S**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

LIQUIDE HYDRAULIQUE SPECIAL POUR CIRCUITS HYDRAULIQUES DES VEHICULES CITROËN

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **UNIL OPAL**

Z.I. Clos Bonnet – Boulevard Jean Moulin

BP 88

49403 SAUMUR Cedex – FRANCE

Tél. : 02 41 40 18 40

Fax : 02 41 50 52 43

e-mail : capo.f.frederic@unil-opal.fr



1.4. Numéro d'appel d'urgence

- Tél. : 01 40 05 48 48 – Centre Anti-Poisons de Paris
Hôpital Fernand WIDAL – 200, rue du Faubourg Saint-Denis
75475 PARIS Cedex 10

- Tél. : 04 72 11 69 11 – Centre Anti-Poisons de Lyon
Hôpitaux de Lyon – Bât. A – 162, avenue de Lacassagne
69424 Lyon Cedex 03

- Tél. : 04 91 75 25 25 – Centre Anti-Poisons de Marseille
Hôpital SALVATOR – 249, boulevard de Sainte-Marguerite
13274 Marseille Cedex 09

ORFILA : Tél. : 01 45 42 59 59

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 29/10/2012

Page : 2/8

Version : 2

Nom du produit:

LHM S

2. Identification des dangers

2.1. Classification du mélange

Classification selon le la directive 1999/45/CE

Ce produit n'est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger : Aucun

Phrase(s) de risque : Aucune

Phrase(s) de sécurité : Aucune

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible.

3. Composition / informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélange

Nom chimique	Numéros Index / CAS / CE / Enregistrement	Classification 67548/CEE	Classification Règlement CE N° 1272/2008	Concentration %
Distillats moyens (pétrole), hydrotra- ités Note N	649-221-00-X 64742-46-7 265-148-2	Xn – R65	Asp. Tox. 1 ; H304	25 – 50 %

Note N : La classification comme cancérigène ne s'applique car l'historique complet du raffinage est connu et il peut être établi que la substance à partir de laquelle elle est produite n'est pas cancérigène.

Pour le texte complet des phrases –R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des phrases –H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 29/10/2012

Page : 3/8

Version : 2

Nom du produit:

LHM S

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales :	Aucune mesure particulière n'est requise.
En cas d'inhalation :	Fournir de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas de contact avec les yeux :	Rincer les yeux ouverts à l'eau courante pendant plusieurs minutes.
En cas de contact avec la peau :	En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
En cas d'ingestion :	Demander immédiatement conseil à un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucune donnée n'est disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	CO2, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants au jet de pulvérisation d'eau.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Aucune donnée disponible.

5.3. Conseil aux pompiers Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Aucune donnée disponible.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres sections Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 29/10/2012

Page : 4/8

Version : 2

Nom du produit:

LHM S

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail. Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire :

non nécessaire.

Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Matériau des gants : Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Temps de pénétration du matériau des gants : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : vert

Odeur : caractéristique

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 29/10/2012

Page : 5/8

Version : 2

Nom du produit:

LHM S

valeur du pH :	pas applicable
Point/gamme de fusion :	< -50 °C (ISO 3016)
Point/gamme d'ébullition :	>270 °C (ISO 7308)
Point d'éclair :	130 °C (ISO 2592)
Température d'inflammation :	215 °C (DIN 51794)
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosivité inférieure :	0,6 Vol %
Limites d'explosivité supérieure :	6,5 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C :	0,1 hPa
Densité à 20 °C :	0,84 g/cm ³ (ISO 12185)
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	insoluble
Viscosité cinématique à 40 °C :	18 mm ² /s (ISO 3104)
9.2. Autres informations	Aucune donnée disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucune donnée disponible
10.2. Stabilité chimique	Aucune donnée disponible
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4. Conditions à éviter	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.5. Matières incompatibles	Aucune donnée disponible
10.6 Produits de décomposition dangereux	néant

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 29/10/2012

Page : 6/8

Version : 2

Nom du produit:

LHM S

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'irritation de la peau : Pas d'effet d'irritation.

Effet primaire d'irritation des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires : En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité Le produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 29/10/2012

Page : 7/8

Version : 2

Nom du produit:

LHM S

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Catalogue européen des déchets :

13 00 00	HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (sauf huiles alimentaires et huiles figurant aux chapitres 05, 12 et 19)
13 01 00	huiles hydrauliques usagées
13 01 10*	huiles hydrauliques non chlorées à base minérale

Recommandation Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.4 Groupe Emballage	Non classé au transport de Marchandises Dangereuses		
14.5 Dangers pour l'environnement	Aucun	Non polluant marin	Aucun
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune précaution particulière (produit non classé au transport).		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon le Règlement CE N°1907/2006 modifié

Révision : 29/10/2012

Page : 8/8

Version : 2

Nom du produit:

LHM S

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Phrases H et R des dangers mentionnés au chapitre 3 :

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement 453/2010.

Avis de mise en garde :

Les informations contenues dans ce document se basent sur les données disponibles. Elles ne présentent toutefois aucune garantie, implicite ou explicite, concernant la précision des données ou les résultats obtenus à partir de ces données. Dans la mesure où les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions que nous ne pouvons maîtriser, nous n'assumons aucune responsabilité quant à leur utilisation.
